



# Réunion « Déménagement Maine » à la DGAL le 2 juillet 2024 COMPTE-RENDU

Paris, le 8 juillet 2024

L'UNSA était représentée par Jérôme CHAUR.

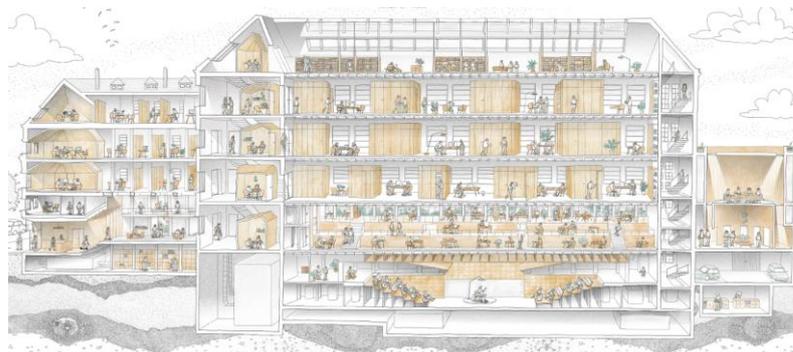
Cette réunion, présidée par la directrice de la DGAL, concerne le projet de déménagement de la DGAL sur le site de MAINE au second semestre 2027. A ce stade des travaux, le CSA AC n'est pas saisi.

Le site de MAINE sera un site interministériel qui hébergera notamment l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC).

## Implantation de la DGAL :

La DGAL sera au bâtiment D qui sera un R+4. Les autres bâtiments seront destinés à des bureaux interministériels et à l'OPPIC.

Le bâtiment sera bio sourcé avec des éléments en bois. Il est construit pour être écologiquement et énergétiquement performant avec une basse consommation. Les travaux seront avant tout intérieurs avec peu de modification de façade.



Version architecte



Le macro zoning est présenté dans ce groupe de travail (voir ci-dessus). Il répartit les différentes grandes sous-directions. Chaque sous-direction pourra aménager intérieurement en fonction des effectifs projetés à 2027. Le principe est de regrouper au maximum les sous-directions sur un même étage, même si certaines sous-directions pourront être sur 2 niveaux.

L'espace gymnase (espaces atypiques au rez-de-chaussée) sera en partie conservé et ne sera pas nécessairement cloisonné en bureau. L'ancienne piscine (sous-sol) serait aménagée en 3 salles de réunion dont 1 petit amphithéâtre.

Pour les autres niveaux, le principe retenu est qu'à chaque palier soient présentes une petite et une grande salle de réunion ainsi qu'une salle de convivialité. Les répartitions seront à réfléchir au sein de chaque sous-direction.

Le dépôt du permis est prévu en octobre 2024. Les travaux commenceront en 2025. Le bail de Vaugirard sera renouvelé pour couvrir l'année 2027.

### **Du flex-office prévu :**

La DGAL souhaite prévoir une zone flex-office avec des espaces plus modulables. Le constat d'occupation des bureaux, compte tenu du télétravail, des déplacements et des congés, montre qu'au maximum 70 % des effectifs sont présents sur une journée (le mardi). La DGAL propose d'avoir 80 % de postes de travail par rapport aux effectifs de la DGAL ce qui, selon le fonctionnement actuel, permettra de proposer à chaque agent présent un poste de travail. Cet aménagement permettra de proposer plus d'espaces de convivialité et de salles de réunion avec visio-conférence.

Pour permettre le flex-office, des casiers seront prévus pour que les agents y déposent leurs effets personnels. Rien n'est arrêté à ce stade, ni en nombre de postes de travail disponibles, ni en niveau hiérarchique (un chef de bureau pourrait être en flex-office comme tout autre agent). Si un agent est présent chaque jour, il pourra avoir un bureau attribué.

L'UNSA a interrogé l'administration sur plusieurs points :

- Quelle évaluation en m2 par agent pour leur espace bureau ?
- Selon le flex-office prévu (80 % de poste de travail par rapport aux ETP de la DGAL), ce n'est donc plus une expérimentation ? Il n'y aura pas de jour où tous les agents seront présents ?
- Un espace « tiers lieu » sera-t-il prévu au bâtiment A comme annoncé en CSA AC (proximité de la gare Montparnasse) ?

### **Réponse de l'administration :**

- En ce qui concerne l'évaluation en m2, la surface utile en bureau sera en moyenne de 10 % par agent (en comptabilisant les espaces communes : 16 m2)
- Pour le flex-office, c'est encore en réflexion pour 2027. Ce n'est pas définitif, le constat actuel étant au maximum 70 % des effectifs présents sur une journée.
- L'espace tiers-lieu est bien prévu avec 30 positions de travail possibles à l'entrée du site, mais il n'est pas envisagé des agents de la DGAL l'utilisent en cas d'occupation de tous les postes de travail certains jours.

**Comment seront gérés les temps collectifs ?** La DGAL souhaite les conserver soit sur la DGAL soit en sous-direction. Une réflexion est en cours.

**Quelle sera la performance du bâtiment :** Le bâtiment est prévu aux règles de l'art sur les performances thermiques et énergétiques tout en respectant les mesures de sécurité et d'évacuation pour les agents. Les espaces seront également végétalisés.

**Restauration collective :** Elle sera au sous-sol de la tour Montparnasse, à 3 mn à pied.